Programmation en RDC

Adopté le 28 juin 2023

EB.2023.14

Considérant que CAFI et le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) ont :

- signé une Lettre d'intention, une première fois le 22 avril 2016, puis une seconde le 2 novembre 2021 (CA.2021.18)
- convenu d'une procédure préliminaire "accélérée" le 19 août 2022 (CA. 2022.16)
- Lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 30 mai au 31 août 2022 (EB.2022.12 et EB.2022.15), dont les soumissions ont été analysées par les Secrétariats de CAFI et du FONAREDD
- examiné l'évaluation des soumissions à l'AMI préparées par les Secrétariats de CAFI et du FONAREDD
- mené des discussions approfondies sur les priorités et les modalités de la programmation
- examiné les conclusions de la Revue annuelle, notamment en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, la performance et la responsabilité des projets, ainsi que la nécessité d'accélérer les efforts de programmation tout en garantissant la qualité, le rapport coût-efficacité et la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les propositions de projets.

La Task Force et le Conseil d'Administration :

1. S'accordent sur les principales orientations proposées dans le tableau de programmation détaillé (*voir le tableau agrégé à l'annexe 1 ci-dessous)*
2. Notent que les informations données dans le tableau détaillé (entités, montants, etc.) ne sont qu'indicatives et que cette approbation ne représente pas une allocation de financement et que les décisions d'allocation de financement seront prises au sein du Comité de pilotage de FONAREDD conformément aux termes de référence du FONAREDD.
3. Rappellent les principes de programmation de la Lettre d'intention :
 a. L'importance relative des moteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts.
 b. Le rapport coût-efficacité des dispositions envisagées.
 c. La performance des secteurs en termes de réformes et de résultats sur le terrain.
 d. Priorités de gouvernance

e. La priorité donnée aux interventions concrètes sur le terrain.
f. Toute affectation par les contributeurs.
g. L'impact transformationnel des programmes tel que défini dans la théorie du changement de CAFI.

4. Rappellent que les Termes de Référence (TdR) et le Manuel d'Opérations (MOP) de CAFI s'appliquent au processus d'évaluation des projets dans le cadre du FONAREDD.

5. Recommandent au Secrétariat du FONAREDD, afin de rendre opérationnels les principes de la Lettre d'intention, de préparer pour soumission, examen et approbation éventuelle par le COPIL du FONAREDD des lignes directrices permettant à la fois d'assurer la conformité de l'évaluation des projets dans le cadre du FONAREDD avec les TdR et le MOP de CAFI et également :

 a. Fixer des objectifs de résultats par programme.
 b. Mettre en place une politique normalisée en matière de coûts de gestion des projets et des programmes.
 c. Fournir des orientations programmatiques et budgétaires pour garantir l'impact des investissements sur le terrain (zones relevant de l'agriculture durable, de l'agroforesterie, de la régénération, de la déforestation évitée, etc.), à la hauteur des budgets accordés.
 d. Mettre en place une politique normalisée de gestion anticipée des risques de non-réalisation des résultats et d'attribution des tranches de financement sur la base des résultats démontrés.
 e. Veiller, lors de l'évaluation de la programmation, à simplifier la structure du programme dans un souci de rentabilité et d'obtention de résultats, tout en assurant une bonne gestion des attentes (en rapport avec la surprogrammation et le point 2 ci-dessus). Hiérarchiser la préparation des programmes en fonction de leur importance par rapport aux objectifs de la Lettre d'intention.

6. Rappellent que les études de faisabilité et la conception des projets et programmes devraient mettre fortement l'accent sur (i) l'intégration de la dimension de genre, y compris en termes de données ventilées par sexe, (ii) les droits de l'homme et la non-discrimination, (iii) la prévention et la résolution des conflits, en particulier en ce qui concerne le régime foncier, (iv) la surveillance et l'apprentissage, (iv) le suivi et l'apprentissage, tout en assurant un alignement solide sur le cadre de résultats de CAFI, (v) l'analyse du lien avec la conservation des forêts, (vi) l'analyse des possibilités d'extension et des moyens de les réaliser, (vii) l'analyse des risques de corruption et de conflits d'intérêts, ainsi que des parties prenantes susceptibles de gagner ou de perdre à la suite de l'initiative.

7. Demandent au Secrétariat du FONAREDD de :
 a. Compléter les actions du tableau
 b. Préparer un plan de travail de programmation détaillé pour la période 2023 (y compris un calendrier)

8. Demandent au Secrétariat de CAFI de soutenir le Secrétariat du FONAREDD

Annexe 1 : Tableau de programmation indicative agrégée

Problématiques	Programmes	Pilotage gouvernemental	Budget
Effet CAFI 7 : **Une coordination et gouvernance interministérielles améliorées résultent en un régime d'autorisation, d'application de la loi et fiscal des activités économiques qui ne pousse pas les acteurs économiques à l'exploitation des forêts et aux activités illégales ; et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts** **Produits CAFI:** • Amélioration de la transparence de mise en œuvre du cadre national d'investissement • Cadres nationaux d'investissement ancrés dans les politiques nationales de développement et le tissu institutionnel			
Gestion financière des partenariats. Accès direct (AD) aux financements CAFI limité et non accès direct des Entités nationales exigeant un intermédiaire financier ayant un accès direct : Gestion complexe de projets multiples.	**Modalité de mise en œuvre :** Agent de Gestion (AG) et cabinets d'audit interne ; Dons et préparation pour les entités nationales et internationales	Min. Finances, MEDD	**30**
GOUVERNANCE (national)			
Effet CAFI 7 : **Une coordination et gouvernance interministérielles améliorées résultent en un régime d'autorisation, d'application de la loi et fiscal des activités économiques qui ne pousse pas les acteurs économiques à l'exploitation des forêts et aux activités illégales ; et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts** **Produits CAFI :** • Mesures fiscales en place pour décourager la perte de forêts • Le processus rationnalisé d'attribution de permis incite à la protection des forêts dans tous les secteurs • La transparence dans l'attribution des terres est améliorée • La participation des acteurs de la société civile est renforcée • La transparence dans la mise en œuvre du cadre national d'investissement est renforcée • Les cadres nationaux d'investissement sont ancrés dans les politiques nationales de développement et le tissu institutionnel **Effet CAFI 4** : Les décisions d'aménagement du territoire garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et le maintien des forêts, et une meilleure sécurité foncière n'incite pas les individus, les communautés ou les entreprises à déboiser **Produits CAFI :** • Les mécanismes sont renforcés pour documenter et cartographier les utilisations des terres, les attributions de terres et leurs chevauchements • Les instruments d'aménagement du territoire protègent les forêts de grande valeur • Les droits fonciers sont sécurisés, conditionnés à la gestion durable des forêts • Les autorités coutumières allouent et utilisent les terres de manière durable			
Gouvernance institutionnelle parfois opaque, politiques sectorielles pas toutes élaborées ni cohérentes entre elles, textes juridiques non adaptés aux politiques, capacités faibles nationales de mise en œuvre des investissements	**Renforcement des capacités institutionnelles et juridique** (atteinte des jalons) : politiques promulguées et diffusées, textes adaptés, outils standardisés, dispositifs opérationnels	Décentralisation, MEDD, Agri, AT, Plan	**8**
	Appui à la réforme foncière : registres fonciers villageois, mise au point et test des outils, dont modalités de prévention des conflits fonciers	Affaires Foncières, CONAREF	**15**
	Appui à la coordination CDN, à la finance climat et à la surveillance	MEDD, Finances	**15**
Transparence et participation, plaidoyer, suivi évaluation de la gestion des ressources naturelles	**Appui à la société civile et aux PA :** organisation efficace et représentative, équipée, renouvelée et élargie, capable de gérer les plaidoyers sectoriels nationaux et provinciaux.	MEDD	**20**
Effet CAFI 2 : **Des alternatives durables aux pratiques actuelles liées au bois-énergie sont adoptées** **Produits CAFI :**			

Problématiques	Programmes	Pilotage gouvernemental	Budget
• Les cadres politiques, juridiques et réglementaires orientent, réglementent et assurent l'application de la gestion durable du bois énergie et ses alternatives • Les solutions énergétiques améliorées sont plus disponibles et utilisées • La production de bois de feu durable est augmentée • Des emplois sont créés le long de la chaîne de valeur du secteur des solutions énergétiques améliorées • Les dépenses des ménages en énergie diminuent			
Energie de cuisson vient principalement du bois énergie Impact REDD élevé de la consommation du charbon de bois, principale source d'énergie de cuisson. Techniques de production et de cuisson peu efficientes. Pénétration limitée de l'électricité hors quelques grandes villes	**Energie : appui technique et d'investissement aux filières énergétiques :** GPL, Foyers et production améliorés bois énergie ; électrification en appui à la substitution au bois-énergie et aux filière à impact réduit sur les forêts	ANSER, Min Energie, UCM	**75**
Effet CAFI 5 : La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties **Produits CAFI :** • Les déplacements depuis et vers les fronts forestiers sont mieux compris • L'accès aux services modernes de planification familiale a augmenté • La sensibilisation à la planification familiale chez les femmes et les hommes a augmenté • L'éducation et la scolarisation des filles sont améliorées • Les opportunités pour les femmes ont augmenté			
Démographie : Non maîtrise de la croissance démographique (pauvreté) non proportionnée à la production agricole ni à l'utilisation durable des ressources naturelles. Stratégie nationale de planning familial	**Transition démographique :** sensibilisation-éducation des ménages et écoles accès aux intrants, éducation des ménages	Min Santé	**70**
Effet CAFI 1 : **Les pratiques agricoles durables conduisent à une conversion des terres réduite et une sécurité alimentaire accrue** **Produits CAFI :** • Les cadres politiques, juridiques et réglementaires orientent, réglementent et assurent l'application d'une limitation de la conversion des forêts en concessions agricoles • Une agriculture intensifiée est appuyée et orientée vers les zones de savanes • Les agriculteurs ruraux sont soutenus pour améliorer leur sécurité alimentaire et leurs revenus • Le secteur privé est appuyé pour orienter ses investissements dans les zones de savanes			
Capitalisation, communication, adaptation technique rendements et productivité faibles, chaînes de valeur peu efficientes, techniques culturales non durables et perspectives sombres pour la sécurité alimentaire, le climat et la forêt	**Capitalisation, R&D et communication (agriculture et gestion forestière) :** alternatives agroforestières itinéraires techniques en savanes, améliorations variétales et RNA, gestion des feux et de la fertilité…	Min agriculture, MEDD, Recherche (dont INERA)	**20**
Agriculture itinérante vivrière aboutissant à la destruction de la forêt, non valorisation agricole de la savane, **abandon des filières pérennes** pourtant à haut potentiel en zone forestière et à fort impact REDD par sédentarisation de l'agriculture **Existence et faible diffusion des** variétés améliorées des plantes cultivées permettant de réduire les besoins en terres de culture, en savane comme en forêt et de lutter contre insécurité alimentaire	**Agriculture, agroforesterie et cultures pérennes** avec objectifs élevés d'évitement de la déforestation (57 000 ha) (Diffusion à grande échelle des variétés améliorées de manioc, de maïs et d'arachide)	Min Agri, MEDD	**97**
	Approvisionnement en intrants améliorés intrants et fourniture de services à l'agriculture : Réseau commercial décentralisé en intrants (engrais, semences…) couplé à encadrement agricole et expérimentation des impacts et appui à la commercialisation des productions, microfinance	Min Agri (dont SENASEM) et Province	**30**
	PDL-145 Territoires : Diffusion à grande échelle des variétés améliorées de semences vivrières auprès des ménages	Min Agriculture, Ministère du Plan	**45**
	Dynamique des chaînes de valeur des cultures pérennes : Intrants (engrais, semences encadrement agricole avec coopératives, micro finance, organisation des marchés et de la commercialisation	Ministère de l'agriculture, ONCC	**10**

Problématiques	Programmes	Pilotage gouvernemental	Budget
Effet CAFI 3 : **Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et assurer l'application de la gestion durable des forêts** **Produits CAFI :** • Les cadres politiques, juridiques et réglementaires orientent, réglementent et assurent l'application de la gestion durable des forêts • Le pourcentage de superficies forestières faisant l'objet de plans de gestion durable est augmenté • La part du bois industriel et artisanal illégal diminue • Le pourcentage de superficies sous certification (vs non certifiées) est augmenté • Les surfaces de foresterie communautaire durable sont augmentées • La traçabilité du bois est améliorée • La capacité à suivre et surveiller l'utilisation des terres est améliorée			
Déclin et faible rentabilité de l'exploitation industrielle, explosion de l'exploitation artisanale incontrôlée et absence de normes d'atténuation des impacts et de certification, développement de stratégies de conservation peu planifiées ou empêchées (concessions, CFCL, APAC). Menaces : (envahissement, destruction, braconnage sur Aires protégées, forêts et biodiversité à haute valeur, conversion massive en cours de l'exploitation forestière vers la conservation, stratégie, marchés et outils de la finance carbone en cours de structuration, menaces minières. Situation juridique complexe…	**Forêt : appui à l'exploitation forestière durable, à la restauration et à la conservation des forêts de Haute Valeur** (Conservation : délimitation, renforcement des capacités, stratégies nationales et leur mise en œuvre)	MEDD dont ICCN	**70**
Effet CAFI 4 : **Les futurs projets d'infrastructures, d'hydrocarbures et d'exploitation minière minimisent leur empreinte globale sur les forêts** **Produits CAFI :** • Des standards sont élaborés et appliqués lors de l'implantation et le développement/l'exploitation des infrastructures, des investissements dans les hydrocarbures et l'exploitation minière et incluent des exigences pour des approches participatives et inclusives dans la planification et la mise en œuvre			
Développement incontrôlé des **mines** et potentiellement de **l'exploitation pétrolière** en l'absence de normes d'atténuation	**Normes d'atténuation des impact des industries extractives sur les forêts** (mines et hydrocarbures en particulier)	Ministères Mines, Hydrocarbures, Plan, ACE	**6**
Effets CAFI 1 (agriculture), 2 (bois-énergie), 3 (forêt), 4 (infrastructures, mines et hydrocarbures), 5 (aménagement du territoire et foncier), 7 (gouvernance)			
Densités humaines localement élevées, haut potentiel de cultures pérennes mal utilisé, bois énergie en forte croissance, progression de la jachère brulis en forêt intacte, mise en conservation des concessions forestières, immigration massive, conflits intercommunautaires **Absence de stratégie territoriale REDD** (développement durable, gestion améliorée des ressources naturelles, mobilisation synergique des hommes et des moyens).	**Gestion intégrée et durable des terres et des ressources forestières** **Provinces de l'ouest équatorial** : **1. Sud Ubangi (25 M$)** **2. Mongala (13 M$)** **3. Tshuapa (20M$)** **4. Equateur (16 M$)** AT-GRN sur Haute Valeur et migration reconversion communautaire des concessions, Cutures pérennes, vivrier à vocation locale, agroforesterie diversifiée.	Comité de gestion et de pilotage national (Min Fin, MEDD, agri, etc) Comités provinciaux de suivi des prog (Gouverneur, Min agri, MEDD, etc)	**78**
Gestion intégrée et durable des terres et des ressources forestières : Densités humaines localement élevées, haut potentiel de cultures pérennes mal utilisé, bois énergie en forte croissance, progression de la jachère brulis en forêt intacte, mise en conservation des concessions forestières, immigration massive, conflits intercommunautaires meurtriers **Absence de stratégie territoriale REDD** (développement durable, gestion	**Provinces du nord-est (Bassin de Kisangani)** : **1. Bas-Uele (35M$)** **2. Tshopo, Ituri, Haut-Uélé (26 M$)** AT-GRN sur Haute Valeur et migration reconversion communautaire des concessions, Cutures pérennes, vivrier à vocation locale, agroforesterie		**61**

Problématiques	Programmes	Pilotage gouvernemental	Budget
améliorée des ressources naturelles, mobilisation synergique des hommes et des moyens, structuration du milieu et des chaines de valeur).	diversifiée.		
Idem + insécurité spécifique à soubassement intercommunautaire et d'accaparement des ressources naturelles	**Provinces de l'Est montagneux** (Nord et Sud-Kivus, Ituri) **:** **1. Nord et Sud-Kivu :** AT-GRN, lutte anti érosive, intensification agricole, cultures spéciales et pérennes, stratégies de conservation et de développement communautaire, développement des bassins de production (Ruzizi…)		**45**
Idem + insécurité spécifique à soubassement intercommunautaire et d'accaparement des ressources naturelles	**Provinces savanicoles du centre (Bassin minier Kasaïen) :** AT-GRN Haute Valeur, agroforesterie, bois énergie et cultures pérennes vivrières (PH, café). Stratégies de bassin.		**50**
Idem + évolution progressive des cultures vers les savanes et le changement technique (agroforesterie et culture mécanisée en savane).	**Provinces de l'ouest (Bassin de Kinshasa)** **1. Kongo Central (20 M$)** **2. Kwilu/Kinshasa (20M$)** **3. Kwango (20 M$)** **4. Plateau (13M$)** **Coordination (5M$)** AT-GRN Haute Valeur, cultures en savanes, intensification dont agroforesterie, stratégies de bassin.		**78**